



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# SORCIER

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

#### SORCIER

Code GIFAP : EC

26,5 g/l de pyraflufen-éthyle

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide à usage agricole, utilisable sur pomme de terre.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tél. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45, 2001/60, 2006/8 (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82 pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s) Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)

Classification Toxicité aiguë inhalation cat. 4 – Irritation oculaire cat.1 – Irritation cutanée cat. 2 – Danger par aspiration cat. 1 -Dangers pour le milieu aquatique aigu cat. 1 - Dangers pour le milieu aquatique chronique cat. 1

Pictogrammes SGH SGH05 SGH 07 SGH 08 SGH 09

Mentions d'avertissement DANGER

Mentions de danger H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**SORCIER****2.2. Eléments d'étiquetage**

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)

**Phrase(s) de Risques**

Xn Nocif    N Dangereux pour l'environnement

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases de Sécurité**

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SP1 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Selon Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)**

Pictogrammes SGH

**DANGER****Mention****d'avertissement****Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence  
- Prévention**

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clé.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# SORCIER

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

#### Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	2,5	129630-19-9	Pyraflufen-éthyl : ethyl 2-chloro-5-(4-chloro-5-difluoromethoxy-1-methylpyrazol-3-yl)-4-fluorophenoxyacetate
2	<15	99734-09-5 70528-83-5 9086-52-6 1330-20-7	Mélange de styrylphénol éthoxylé (block polymère), alkylarylsulfonate et xylène
3	<15	96-48-0	γ -butyrolactone
4	>50	64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd

Numéro	N° CE	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1		SGH09	H410	N	R50/53
2		Non disponible (mélange)	Non disponible (mélange)	Xn	R10 R36/38 R20/22
3	232-401-3	Non disponible	Non disponible	Xn N	R22 R36
4		SGH08 SGH09	H304 H411 EUH066	Xn, N	R65 R66 R51/53

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Généralités</b>	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Peau</b>	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
<b>Yeux</b>	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, gaz chlorhydrique.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

#### Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# SORCIER

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes. Eviter les décharges électrostatiques. A une température supérieure au point d'éclair, un mélange explosif peut se former.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à 0°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

#### Protection individuelle :

##### Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

##### Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

##### Yeux

Porter un masque de protection.

##### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# SORCIER

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair
Couleur	Légèrement jaune à brun
Odeur	Odeur de produit chimique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	4,9 (émulsion dans l'eau à 1% à 20°C)
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	89°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable (basé sur les ingrédients)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,03 g/mL à 20°C
Solubilité dans l'eau	Emulsionnable dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (voir section 12)
Température d'auto-inflammabilité	450°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	10,2 mm <sup>2</sup> /s à 40°C
Propriétés d'explosivité	Aucune
Propriétés oxydantes	Aucune (argumentaire basé sur la composition)

### 9.2. Other information

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (voir aussi section 5).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	<b>SORCIER</b>
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Pas de données
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : 2,1 à 5,4 mg/l (mâles, femelles, respectivement)
Irritation	
Peau	Lapin : irritant
Yeux	Lapin : sévèrement irritant
Sensibilisation	Pas de données



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# SORCIER

### Autres informations toxicologiques

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë par inhalation, l'irritation oculaire et dermale.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

**Pyraflufen-éthyle** : non cancérigène, non mutagène et non toxique pour la reproduction

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

### 12.1. Toxicité

#### Nom

#### Poisson

#### Daphnie

#### Algue

#### SORCIER

Toxicité aiguë (truite arc en ciel) 96h-CL50 : > 10 mg/l

Toxicité aiguë, 48h-CE50 (*Daphnia magna*) : 3 mg/l

Toxicité aiguë (*Scenedesmus subspicatus*) 72h-CE<sub>b</sub>50 : 32 µg/l

72h-CEr50 : 70 µg/l

#### Nom

#### Oiseau

#### Abeille

#### Pyraflufen-éthyle (substance active)

Toxicité aiguë orale, DL50 (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë de contact DL50 48h (*Apis mellifera*) : > 100 µg/abeille

Toxicité aiguë orale DL50 48h (*Apis mellifera*) : > 112 µg/abeille

Toxicité aiguë CL50 > 1000 mg/kg

#### Ver de terre

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Nom

#### Dégradation biotique

#### Dégradation abiotique

#### Pyraflufen-éthyle (substance active)

Non facilement biodégradable

Hydrolyse : DT50 = 13,1 jours à pH7

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Nom

Log Pow = 3,49 (20°C)

Facteur de bioconcentration (BCF) : < 2,4.

#### Pyraflufen-éthyle (substance active)

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Nom

Adsorption K<sub>oc</sub> : 1949

#### Pyraflufen-éthyle (substance active)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre : ADR / RID**

**Transport fluvial : ADN**

**Transport maritime : IMO / IMDG**

**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR**

### 14.1. Numéro ONU

3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Pyraflufen-éthyle)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyraflufen-ethyl)

/ IATA-DGR :

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### SORCIER

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

#### 14.6. Précautions particulières à prendre

Aucune

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

---

### 15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 24 heures après la fin de la pulvérisation.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R10 Inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Sections modifiées lors de la mise à jour** : sans objet (création).

---

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---